



COMMUNIQUE DE PRESSE

Face à la crise agricole, le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle agit

Dans le cadre de son soutien à la profession agricole, le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle va accorder une avance de trésorerie aux agriculteurs pour pallier le retard de versement des aides européennes. Une action volontariste pour accompagner les agriculteurs qui font face à une crise sans précédent.

Depuis plusieurs années, le système de polyculture-élevage majoritaire dans le département est mis à mal par les différentes crises économiques et climatiques qui se succèdent.

Dans ce contexte, les retards de paiement des aides européennes et tout particulièrement celles des mesures agro-environnementales et de l'agriculture biologique, sont devenus aujourd'hui la source de crispation pour de nombreuses exploitations. D'une part parce que ces dernières manquent de trésorerie et d'autre part parce que les banques - à cause des reports successifs - refusent de prendre en compte les subventions annoncées et ne prêtent plus aux agriculteurs.

Le 21 juin dernier, le ministre de l'agriculture, Stéphane Travert a annoncé que les premiers paiements de ces aides interviendront à partir de novembre.

Pour autant, ce calendrier reste une échéance encore lointaine dans une situation de crise. A la suite d'un échange téléphonique entre le ministre et le président du conseil départemental, Mathieu Klein le 23 juin, un travail s'est engagé, avec le préfet de Meurthe-et-Moselle. Une proposition concrète a été faite : le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle verserait une avance complémentaire aux exploitants en attente du paiement des aides 2015 et 2016 à la conversion à l'agriculture biologique.

En partenariat avec les services de l'Etat, et sous réserve de l'accord de la Région Grand Est, le conseil départemental va ainsi proposer une avance de trésorerie de 500 000 €, dès le mois de septembre aux exploitations victimes de ces retards de trésorerie.